



AUX : Participants Agréés
Responsables de contrats d'option
Négociateurs d'options
Responsables de contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint de négociation
Détenteurs de Manuel des Règles et Politiques

Le 11 décembre 2002

CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

PRIX DE RÈGLEMENT FINAL

Suite à la circulaire 144-2002 et à l'approbation des modifications à l'article 15552 des Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. et à l'article C-1201 des règles de la CDCC par la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), le prix de règlement final du contrat BAX sera arrondi à trois décimales (au dixième de point de base).

Cette modification entrera en vigueur à compter du 16 décembre 2002, date d'échéance du contrat BAX de décembre.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Richard Bourbonnière, Vice-Président, Opérations des Marchés, au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no. : 167-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca